Direction Nationale des Marchés Publics
BON A LANCER
Visé le 19/07/2023
Nom DJIMA
Prénom Ulrich Yannique
Signature

anpe BENIN Agence Nationale Pour l'Emploi

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Passation des Marchés de Services

Gestion de l'Assurance maladie du personnel de l'AnpE (accord cadre à bons de commande annuel)

BON A LANCER

Référence de l'appel d'offres : S_ANPE_78937

Autorité contractante : Agence nationale pour l'Emploi

Source de financement : Budget National

Gestion : 2023

Imputation budgétaire : 6258 Fonctionnement

Accord de Prêt : Sans objet

DIRECTEUR NATIONAL DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
LE DIRECTEUR NATIONAL
Albert YAKPE

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 19/07/2023
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

JUILLET 2023

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

émis le : 20 juillet 2023

Pour

les services de

gestion de l'assurance maladie du personnel de l'AnpE (accord cadre à bons de commande annuel)

Appel d'Offres No : S_ANPE_78937

Autorité contractante : Agence national pour l'Emploi

Source de financement : Budget National

GESTION : 2023

IMPUTATION BUDGETAIRE : 6258 Fonctionnement

BON A LANCER

Accord de Prêt : Sans objet

Table des matières

Première Partie : - Procédures d'appel d'offres 7

Section 0. Avis d'Appel d'offres.....9

Section I. Règlement Particulier de l'appel d'offres (RPAO) 15

Sous-section A Instructions aux Candidats (IC) 73

Sous-section B Données particulières de l'appel d'offres (DPAO) .....

Sous-section C Critères d'évaluation et de qualification.....

Section II Formulaires de soumission

DEUXIEME PARTIE-PROGRAMME D'ACTIVITES

Section II Programme d'activités

TROISIEME PARTIE-MARCHE

Section IV- Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Section V Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Section VI Cahier des clauses environnementales et sociales (CCES)

Section VII Spécifications de performance et dessin

Section VIII- Formulaires du Marché

BON A LANCER

PREMIERE PARTIE-PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

BON A LANCER

Numéro vert marchés publics : 81 01 01 01
Courriel ARMP : contact@armp.bj

Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres

Objet : Gestion de l'assurance maladie du personnel de l'AnpE (accord cadre à bons de commande annuel)

Référence : S_ANPE_78937

N°13./AnpE/PRMP/S-PRMP du .20./.07./2023

Agence national pour l'Emploi

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence nationale pour l'Emploi publié sur le portail web des marchés publics le 27 avril 2023.

2. L'Agence nationale pour l'Emploi (AnpE) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National, afin de financer l'organisation de son fonctionnement et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la Gestion de l'assurance maladie du personnel de l'AnpE par accord cadre à bons de commande annuels.

3. L'Agence nationale pour l'Emploi sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services d'assurance santé groupe au profit de son personnel. Ces services sont à réaliser dans tous les départements du Bénin au profit des agents de l'AnpE et sur une période trois (03) ans maximum (Accord-cadre à bons de commande annuel). Les offres variantes à moindre coût pourront être prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les

BON A LANCER

conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'AnpE, immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, Quartier Aîdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), PRMP, Bureau sis au 3e étage dudit immeuble ; email : y.djima@anpe.bj ; Tél : +229 96 78 60 60 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la PRMP au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 et de 8h00 à 12h30 et de 14 h00 à 17h30, heures locales GMT+1.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

BON A LANCER

➢ ***Exigences techniques et expériences :***

- Etre une compagnie d'assurance agréée par l'Etat béninois pour opérer dans la branche « maladie, accidents, risques divers et transports ». Produire l'agrément.
- Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2022 ; 2021 et 2020), au moins deux (02) Marchés similaires en nature et de montant minimum **Cent cinquante millions (150 000 000) FCFA** chacun, auprès d'institutions publiques ou privées dont l'une au moins à une présence (annexes, antennes ou démembrements) dans tous les départements du Bénin, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples).

  Au cas où la structure au profit de laquelle la mission est exécutée, ne serait pas une structure nationale ou publique, le soumissionnaire qui produit une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par cette structure, devra faire la preuve de sa présence dans tous les départements du Bénin.
- Disposer d'un réseau efficace et le plus étendu possible de prestataires agréés (centres de santé, laboratoires et pharmacies) dans les chefs lieu des 12 départements du Bénin et proche des

localités d'intervention de l'AnpE et en faire la preuve (Liste des prestataires agréés sur létendue du territoire).
L'AnpE se réserve le droit de faire des vérifications sur la véracité des informations ;

- Avoir de partenariat avec des établisements hopitaliers dont l'un en Afrique et deux dans le reste du monde et en faire la preuve (pages de garde et de signature des conventions de partenariat) ;

- Diposer d'un Médécin Conseil ayant un doctorat en médécine (BAC+7 ou équivalent), disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience générale et ayant au deux (02) expériences similaires dans la gestion de police d'assurance maladie et d'un Directeur Santé de niveau BAC+5, disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience générale et ayant au moins trois (03) expériences dans le domaine des assurances santé, justifiés par le Curriculum Vitae, les attestations de travail ou les attestations de bonne fin ;

- Disposer d'un outil de gestion du risque maladie et en faire la preuve (contrat d'acquisition, licence, preuve de conception, etc).

➢ ***Exigences financières :***

BON A LANCER

- Avoir un chiffre d'affaires moyen au cours des trois dernières années (2020 ; 2021 et 2022) d'au moins FCFA 150 000 000 dans la branche maladie uniquement. Le soumissionnaire doit joindre à son offre les états financiers certifiés de trois dernières années, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, montrant qu'il a le chiffre d'affaires demandé.

NB : En plus des états financiers, le soumissionnaire doit renseigner dans un tableau, la moyenne de chiffre d'affaires des trois dernières années (2022 ; 2021 et 2020) pour faciliter l'appréciation.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ ***Exigences techniques et expériences :***

- Etre une compagnie d'assurance agréée par l'Etat béninois pour opérer dans la branche « maladie, accidents, risques divers et transports ». Produire l'agrément.
- Disposer d'un personnel d'encadrement (Directeur Santé ou Responsable) ayant conduit au moins trois marchés similaires en nature de montant minimum Cent cinquante millions (150 000 000) FCFA chacun, auprès d'institutions publiques ou privées dont l'une au moins à une présence (annexes, antennes ou démembrements) dans tous les départements du Bénin, au cours des trois dernières années (2020, 2021, 2022), justifiés par le Curriculum Vitae, les attestations de travail ou les attestations de bonne fin.

BON A LANCER

Au cas où la structure au profit de laquelle la mission est exécutée, ne serait pas une structure nationale ou publique, le soumissionnaire qui produit une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par cette structure, devra faire la preuve de sa présence dans tous les départements du Bénin.

- Disposer d'un réseau efficace et le plus étendu possible de prestataires agrées (centres de santé, laboratoires et pharmacies) dans les chefs lieu des 12 départements du Bénin et en faire la preuve (Liste des prestataires agréés).
  L'AnpE se réserve le droit de faire des vérifications sur la véracité des informations ;
- Avoir de partenariat avec des établisements hopitaliers dont l'un en Afrique et deux dans le reste du monde et en faire la preuve (pages de garde et de signature des conventions de partenariat).
- Diposer d'un Médécin Conseil ayant un doctorat en médécine (BAC+7 ou équivalent), disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience générale et ayant trois (03) expériences similaires dans la gestion de police d'assurance maladie et d'un Directeur Santé de

niveau BAC+5, disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience générale et ayant au moins trois (03) expériences dans le domaine des assurances santé, justifiés par le Curriculum Vitae, les attestations de travail ou les attestations de bonne fin ;

- Disposer d'un outil de gestion du risque maladie et en faire la preuve (contrat d'acquisition, licence, preuve de conception, etc).

➢ ***Exigences financières :***

- Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence.
- Faire la preuve d'avoir souscrit à une assurance de risques professionnels à hauteur de Cent soixante-cinq millions (165 000 000) FCFA au moins.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

Information : La moyenne des consommations groupe de l'AnpE pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 est de 45 150 8384 F CFA.

7. Le délai de réalisation est de trois (03) ans au maximum non renouvelable (accord-Cadre à bons de commande annuel).

Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la PRMP de l'AnpE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aîdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78, à compter du 25./..07./2023, de 8h00 à 12h et de 14 h00 à 17h30 (heuress locales GMT+1). Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

BON A LANCER

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP de l'AnpE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aîdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 au plus tard le 16../.08../2023 à..10...heures..00...minutes, heures locales GMT+1. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après : Salle de conférences de la Direction Générale de l'AnpE au 4ème étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aîdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 à 10..heures..30...minutes (heures locales GMT+1), le 16./..08.../2023.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **d'Un million cinq cents mille (1 500 000)** francs CFA.

    En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le 20/07/2023

BON A LANCER

Agence nationale pour la Personne Responsable des Marchés publics

Ulrich Yanique DJIMA
PRMP/AnpE